

letemps.ch 18.06.2023 17:00 4972

Genève veillera à l'intégrité numérique de ses citoyens

<Id>

Plébiscitée dans les urnes, l'initiative pour un droit à l'intégrité numérique fait de Genève une pionnière dans la protection des données en Suisse. Mais pour l'instant, les GAFAM ne sont pas directement visés

Id>

 Sami Zaïbi

C'est un score soviétique. Avec près de 95% de oui, les Genevois acceptent d'ancrer la protection de l'intégrité numérique dans la Constitution. Comme pour le droit à l'alimentation, également avalisé par le peuple ce dimanche, Genève devient le premier canton de Suisse à se doter d'une telle législation. Ce projet de loi, lancé par le PLR et soutenu par l'ensemble du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, octroie plusieurs nouveaux droits numériques aux citoyens.

Il s'agit en premier lieu de prémunir les Genevois contre le traitement abusif de leurs données par les administrations, et de leur offrir des garanties de sécurité dans l'espace numérique mis à disposition par l'Etat. Mais la nouvelle loi ne protège pas seulement la vie numérique, elle assure également le «droit à la déconnexion», en assurant aux citoyens de bénéficier des prestations publiques sans appareil connecté (papier, guichets, téléphone, etc.). Enfin, le «droit à l'oubli» offre la possibilité d'obtenir, sous certaines conditions, l'effacement de données personnelles détenues par l'Etat.

Genève (trop?) pionnière

Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat chargée de la Sécurité, salue le résultat de ce dimanche: «C'est un résultat spectaculaire, qui témoigne de l'importance que la population accorde à cette question. Ce vote confie au Conseil d'Etat un mandat constitutionnel pour apporter stabilité et responsabilité dans l'ère numérique.» La magistrate se réjouit que son canton devienne ainsi «pionnier pour garantir les droits fondamentaux sur le plan numérique».

Mais cette loi est-elle vraiment utile? Yaniv Benhamou, professeur associé de droit numérique à l'Université de Genève, en doute: «Il existe déjà un arsenal juridique lié aux libertés fondamentales permettant des résultats similaires à ceux visés par la modification de la Constitution. On peut songer par exemple à la protection des données dont la révision entrera en vigueur en septembre 2023, et au droit à l'autodétermination informationnelle, permettant à toute personne de décider si et comment ses données peuvent être traitées par des tiers, publics ou privés.»

L'expert de la protection des données, qui a rédigé un récent [rapport sur la souveraineté numérique en Suisse](#), salue toutefois la portée symbolique de la nouvelle loi, qui «rappelle l'importance du numérique à l'Etat et au citoyen». Un texte qui pourrait être repris par d'autres cantons, voire à l'échelle fédérale. Ce qui pose, à terme, plusieurs questions d'envergure: «Comment réguler les données collectées par le privé, notamment les GAFAM? Quel degré de souveraineté numérique la Suisse doit-elle viser, tant au niveau des données qu'aux niveaux matériel et logiciel?» se demande Yaniv Benhamou, qui souligne que ces réflexions «devront être menées à l'échelle nationale». Ce qui pourrait révéler un Röstigraben: selon les premiers résultats d'une étude en cours qu'il supervise, l'attachement à l'intégrité numérique serait plus prononcé de ce côté-ci de la Sarine.

Mieux sensibiliser aux GAFAM

Paul-Olivier Dehaye, directeur de la société spécialisée dans les données Hestia.ai, estime en revanche que le vote de dimanche marque un tournant. «Comme le montre le résultat sans appel, ce vote peut sembler un peu bateau. Qui peut s'opposer à l'intégrité numérique? Pourtant, cette décision est révolutionnaire. Pendant longtemps, on s'est demandé si c'était vraiment le rôle de l'Etat de

réguler l'économie des données. Aujourd'hui on estime enfin que c'est le cas, avec des obligations qui en découlent pour l'Etat.»

L'expert en protection des données est à l'origine des révélations autour du scandale Cambridge Analytica, qui avait soulevé des soupçons d'ingérence de Facebook lors de l'élection présidentielle américaine de 2016. Ce dernier estime que le problème principal n'est pas la gestion par l'Etat des données personnelles: «En Suisse, l'intégrité numérique vis-à-vis de l'Etat est moins problématique que dans d'autres pays. L'enjeu central concerne plutôt les relations entre privés, notamment avec les GAFAM.» Paul-Olivier Dehaye fait une lecture particulière du texte voté ce dimanche: «En consacrant l'intégrité numérique, l'Etat se voit obligé de mieux sensibiliser sur le sujet, que ce soit à propos d'addiction aux réseaux sociaux, de profilage ou encore de sécurité des boîtes de messagerie.»

S'agira-t-il uniquement de mieux encadrer les relations numériques des citoyens à l'Etat, ou alors également de s'immiscer dans l'empire des GAFAM? La décision revient désormais au Conseil d'Etat, qui doit élaborer une loi de mise en application.